



Vendredi 24 janvier 2014

Communiqué de presse

Lutte contre l'habitat indigne : ½ journée d'échanges avec les collectivités

Ce matin, le secrétaire général de la préfecture Christian Pouget a ouvert la ½ journée d'échanges organisée par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Cette rencontre fait suite à la relance du pôle de lutte contre l'habitat indigne fin 2011 sous l'impulsion du préfet. Ce pôle départemental a pour missions de coordonner l'action des acteurs locaux de la lutte contre l'habitat indigne, de fixer les priorités en terme d'action pour impulser un suivi opérationnel des immeubles identifiés comme devant être traités en priorité.

Ce pôle permet de mettre en relation les instances travaillant sur le thème (DRIHL, ARS, ADIL, Parquet, Association des maires, services de police, Conseil général, etc.), de proposer des outils et une aide aux collectivités pour traiter l'habitat indigne sur leur territoire.

Dans les Hauts-de-Seine 20 063 logements seraient potentiellement indignes, ce qui correspond environ à 49 278 ménages logés dans des conditions qui les exposent à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Si le Nord du département est le plus touché, aucune commune des Hauts-de-Seine n'est épargnée.

Lutter contre l'habitat indigne, c'est agir pour que tous les citoyens aient un accès à un logement décent et reconnaître que le droit au logement est un fondement indispensable à la dignité humaine.

Cette ½ journée d'échanges était consacrée au thème de la lutte contre les locaux impropres à l'habitation c'est-à-dire les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur, etc.

Face aux nombreux cas recensés dans le département (locataires victimes de bailleurs indécents, marchands de sommeil, ...), les collectivités sont souvent démunies devant la complexité de la législation, la multiplicité des acteurs et le partage des responsabilités.

L'objectif de la réunion était d'aider les collectivités dans leurs démarches pour lutter contre les locaux impropres à l'habitation, de la prise d'arrêté au traitement du local, en passant par la prise en charge des occupants, de leur fournir des outils et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Près d'une centaine de personnes étaient présentes ce matin (Etat, partenaires, services communaux concernés : habitat, logement, service hygiène, CCAS...)

La prochaine journée d'échanges aura lieu avant l'été et aura pour thème les dispositions de la loi ALUR ayant un impact sur les outils de lutte contre l'habitat indigne.